

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024
COMMUNE DE GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT

La réunion a débuté le 19 novembre 2024 à 19h30 sous la présidence du Maire, Madame CHARPENTIER Aline.

Membres présents :

Madame CHARPENTIER Aline
Monsieur DEMARLY Benjamin
Monsieur BAILLIET Gilbert
Madame BRÉMARD Marie Ange
Madame WARZÉE Bernadette
Monsieur PANNECOUCKE Vincent
Madame LAMBLIN Charlotte

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Monsieur LEROY Jean Charles
Madame PILON Mélodie
Madame STÉPHANIE Lempereur

Secrétaire de séance : Monsieur DEMARLY Benjamin

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2024_16 - Adhésion au syndicat mixte AGEDI : fournisseur solutions informatiques (logiciels)
2024_17 - Signature d'une convention de groupement de commande pour la formation AGEDI
- Questions diverses

2024_16 - Adhésion au syndicat mixte AGEDI : fournisseur solutions informatiques (logiciels)

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du syndicat mixte AGEDI,

Le Maire, CHARPENTIER Aline, expose aux membres du conseil municipal, que la commune de Goudelancourt les Pierrepont s'est rapproché du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre à la commune de Goudelancourt les Pierrepont de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de service.

Ainsi, en contrepartie de la mise à disposition de son service, pour la réalisation de missions déterminées par la collectivité, la commune s'engage à rembourser à AGEDI les frais de fonctionnement du service.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2024, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion, Après avoir fait lecture du projet de la convention de mise à disposition de service, de ses conditions générales et de ses modalités d'application,

Il est proposé au conseil municipal :

-D'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.

-D'autoriser Mme CHARPENTIER Aline, Maire, à signer :

- La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
- Les modalités d'application de la convention mise à disposition de services,
- Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.

-De charger Mme CHARPENTIER Aline, Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération

-De désigner Mme CHARPENTIER Aline, Maire, comme déléguée de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

-De prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de service

7 voix pour

2024_17 - Signature d'une convention de groupement de commande pour la formation AGEDI

Créé à l'origine par et pour des élus du Cantal, du Lot et de la Lozère, AGEDI compte désormais plus de 5300 collectivités adhérentes en Métropole et Outre-mer.

AGEDI propose une suite de solutions informatiques et numériques complète répondant à tous les besoins de fonctionnement d'une collectivité territoriale.

AGEDI est un Établissement Public constitué sous forme de Syndicat Mixte, dont le siège est à Aurillac (Cantal).

La commune de Goudelancourt les Pierrepont adhère par délibération du 18 septembre 2024 au syndicat mixte AGEDI (cf délibération conseil municipal 2024_12)

Début octobre 2024, 13 communes de la Champagne picarde ont souhaité adhérer au syndicat mixte AGEDI à court ou moyen terme en fonction de leur engagement actuel avec leur prestataire respectif.

Une concertation a eu lieu pour organiser une formation mutualisée pour les 13 communes afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

La commune de GOUDELANCOURT LÈS PIERREPONT, récente adhérente, propose de prendre en charge les coûts de la formation mutualisée pour les 13 communes.

Chaque commune bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune de GOUDELANCOURT LÈS PIERREPONT sa quote part pour la formation de son agent à l'utilisation du logiciel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

AUTORISE la commune de Goudelancourt les Pierrepont à être le coordinateur du groupement de commande pour la formation au logiciel AGEDI

AUTORISE le maire à signer la convention de groupement de commande pour la formation au logiciel AGEDI

VALIDE le remboursement du coût de la formation à la commune de Goudelancourt les Pierrepont, coordinateur du groupement

7 voix pour

Questions diverses

- Suivi procédure d'état d'abandon des concessions cimetièrè

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures jugées utiles et opportunes pour maintenir l'ordre matériel, la sécurité et la décence dans le cimetière communal, le maire informe de la 2ème phase de la procédure :

- il sera procédé au second et dernier constat de l'état d'abandon des sépultures dont les concessions ont notoirement plus de 30 ans d'existence, sans inhumation depuis plus de 10 ans, le mercredi 4 décembre 2024 à 10 h 00.

Un 1er devis a été soumis par la société SAS funéraires collectivités générales pour les travaux de reprise de concessions (29050€ ht pour 47 tombes). Le maire informe qu'une demande de subvention DETR peut être demandée pour 50% et éventuellement une subvention régionale à hauteur de 30%.

Les dossiers DETR devant être déposés avant le 16 décembre sur la plateforme de demande de subventions, et le prochain PV ayant lieu le 4 décembre, un prochain conseil sera envisagé entre ces dates.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Monsieur DEMARLY Benjamin
Secrétaire de séance

Madame CHARPENTIER Aline,
Maire